

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB-2026-08

Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil

Séance du 9 mars 2026

Objet : Compte Financier Unique 2025 de l'École Du Breuil

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2018 DEVE 107 des 2 au 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu les statuts de l'Ecole Du Breuil et notamment leur article 8.4,

Vu la délibération 2018-6 du 17 décembre 2018 fixant les règles d'amortissement de la régie personnalisée Ecole Du Breuil,

Vu les délibérations EDB-2025-10 du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025, EDB-2025-15 du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative numéro 1 de l'exercice 2025 et EDB-2025-30 du 14 novembre 2025 approuvant la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2025.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Sur proposition du /de la Président.e de séance,

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'Administration approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 de l'École Du Breuil, figurant en annexe à la présente délibération, avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2025	8 025 002,23€
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025	7 879 321,15€
Résultat de l'exercice 2025	145 681,08€
Résultat de la clôture 2024	231 779,17€
Résultat cumulé 2025	377 460,25€

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 377 460,25€.

Section d'investissement	
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	516 697,30€
Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	211 029,84
Résultat de l'exercice 2025	305 667,46€
Résultat de la clôture 2024	656 187,55€
Résultat de la clôture 2025 (Hors RAR)	961 855,01€
RAR en dépenses	157 838,82€
RAR en recettes	59 783€
Solde des RAR	-98 055,82€
Résultat cumulé 2025	863 799,19€

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 961 855,01 €

Votes : administrateurs présents ou représentés

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 1

La délibération est adoptée.



Président.e de séance